

## COMMUNE DE COTIGNAC

## COMPTE RENDU DE SEANCE

Article L2121-25 du CGCT



Affiché le : ..... 2020

Le Maire

Mis en ligne le : ..... 2020

Jean-Pierre VERAN

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020**

Séance publique

En Exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants
19	19	0	0	19

L'an deux mille vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COTIGNAC, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal le Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire de COTIGNAC.

Date de la convocation : **29 mai 2020**

**PRESENTS** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY a été nommé secrétaire de séance.

<b>Délibération n°</b>	<b>Délibération – Objet</b>	<b>Décision</b>	<b>Vote</b>
2020-031	Approbation règlement intérieur du Conseil Municipal	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-032	Formation des commissions municipales (fixation, composition et fonctionnement)	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-033	Désignation des délégués au SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-034	Modalités dépôt commission d'appel d'offres	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-035	Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-036	Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-037	Désignation délégués Maison de Retraite Xavier Marin	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-038	Désignation délégués Comité Syndicat des Transports du CES de BARJOLS	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-039	Désignation délégués SICTIAM	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-040	Désignation délégués Var Habitat	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 19
2020-041	Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières du Var	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-042	Désignation correspondant Défense	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-043	Désignation délégués commission communale des impôts	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-044	Délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-045	Délégation d'attributions au Maire	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-046	Proposition de soutien à l'économie locale	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-047	Convention de mutualisation ponctuelle des services de police avec la Commune de CARCES	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-048	Conclusion bail précaire / Eurl VERRECCHIA	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-049	Convention amiable SAS COLLABORATIVE ENERGY	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-050	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 4 de la Commune de SAINT TROPEZ	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-051	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 8 de la Commune de PIERREFEU DU VAR	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-052	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 7 de la Commune de MONTFERRAT	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2020-053	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 8 de la Commune de BARGEMON	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-054	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 7 de la Commune de BESSE SUR ISSOLE	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-055	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Transfert de compétence optionnelle n° 7 de la Commune des SALLES SUR VERDON	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
2020-056	SYNDICAT MIXTE DE L'ENERGIE DES COMMUNES DU VAR Modification des statuts	Approuvé UNANIMITE	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

<b>Décision n°</b>	<b>Date</b>	<b>Décision – Objet</b>
2020-05	20/02/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE VAN DER MEIJDEN SIMON POUR DES TRAVAUX D'ENROCHEMENT DE LA VOIRIE AU CHEMIN DES ECOLES ET POUR LA REPRISE D'UN TALUS AU CHEMIN DE BASSE COMBE
2020-06	10/03/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE EIFFAGE POUR LA REFECTION TOTALE DU CHEMIN DU DERROC
2020-07	11/03/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DU CABINET CEREG POUR LA REALISATION D'UNE NOTICE HYDRAULIQUE
2020-08	26/03/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE BBC CONCERNANT LA CREATION D'UNE TOITURE 3 PENTES POUR LE CLUB HOUSE
2020-09	02/04/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DE LA SOCIETE IT ADVANCE POUR L'ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE ET MAINTENANCE
2020-10	09/04/2020	AUTORISATION PAIEMENT A SERAFEC POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS POUR LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE
2020-10 b	09/04/2020	APPROBATION DE L'OFFRE DE L'ENTREPRISE EIFFAGE POUR LA REFECTION TOTALE DE LA RUE DU LAURON
2020-11	06/04/2020	AUTORISATION PAIEMENT AU CABINET XG CONSEIL ET GROUPE NICE-MATIN POUR LES PRESTATIONS CONCERNANT LA MODIFICATION DU PLU
2020-11 b	12/05/2020	APPROBATION ACTE DE SOUS-TRAITANCE DE LA SOCIETE EHTP A LA SOCIETE EIFFAGE POUR LES TRAVAUX D'ENROBES
2020-012	29/04/2020	DEMANDE DE SUBVENTION REGION SUD POUR ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET LICENCES D'ACCES A DISTANCE POUR LA CONTINUITE DU SERVICE EN PERIODE DE CONFINEMENT
2020-013	12/05/2020	EXONERATION DROITS DE PLACE COMMERCANTS AMBULANTS ET APPLICATION DU TARIF HIVER
2020-014	12/05/2020	SUSPENSION REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ANNEE 2020
2020-014 b	22/05/2020	APPROBATION OFFRE ENTREPRISE FORASUD POUR LES TRAVAUX DE CHEMISAGE DU FORAGE F2

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-031**

**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Approbation règlement intérieur du conseil municipal

La séance est ouverte :

Le conseil municipal,

**Vu** les articles L. 2121-8 à L.2121-28 et L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant que les communes de plus de 1 000 habitants doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois à compter de l'installation de l'organe délibérant ;

**Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal de la commune de COTIGNAC en date du 25 mai 2020 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission municipale en charge du « règlement intérieur » ;

**CONSIDÉRANT** que le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de fonctionnement interne et notamment :

- les conditions de consultations des projets de contrats ou de marchés par les membres de l'assemblée délibérante ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale, diffusées par la commune.

**DÉLIBÈRE** et **APPROUVE** le règlement intérieur dont un exemplaire figure en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-032**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Formation des commissions municipales (fixation, composition et fonctionnement)**

La séance est ouverte

Il est rappelé que le conseil municipal sur proposition de M. le Maire fixe le nombre et les attributions des commissions municipales prévues par l'article L 2121-22 du CGCT.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ainsi, il est proposé de constituer 4 commissions permanentes sur les thèmes suivants :

- **Commission Finances, Prospective et organisation municipale** : Cette commission est compétente pour traiter des politiques municipales et intercommunales en matière financière et fiscale, de personnel, de relations institutionnelles ainsi que des questions traitant des problèmes de gestion générale de la commune. Elle examine l'ensemble des projets de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal portant sur ces domaines ainsi que les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.
- **Commission Transition écologique, urbanisme et travaux** : Cette commission est compétente pour traiter des politiques municipales ou intercommunales

intéressant les domaines de l'urbanisme, des transports, de l'environnement et du cadre de vie ainsi que des aménagements et travaux. Elle examine l'ensemble des projets de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal portant sur ces domaines ainsi que les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.

- **Commission Vie économique** : Cette commission est compétente pour traiter des politiques municipales ou intercommunales intéressant le secteur agricole, artisanal, touristique ou des commerces et services. Elle examine l'ensemble des projets de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal portant sur ces domaines ainsi que les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.
- **Commission Vie Citoyenne, culturelle et associative**
- Cette commission est compétente pour traiter des politiques municipales ou intercommunales intéressant le secteur culturel, associatif, sportif, de l'enfance et du lien citoyen. Elle examine l'ensemble des projets de délibération soumis à l'approbation du conseil municipal portant sur ces domaines ainsi que les questions soumises au conseil soit par l'administration soit à l'initiative de l'un de ses membres.

La présidence de chaque commission revient de droit à M. le Maire qui les convoquera dans les 8 jours qui suivent leur nomination ou à plus bref délai à la demande de la majorité des membres qui la composent.

Il est décidé concomitamment de désigner un vice-président pour chacune de ces commissions.

Les commissions sont convoquées au moins une fois entre chaque séance du conseil municipal avec un délai de convocation de 3 jours francs sauf cas d'urgence. Ces convocations font l'objet d'un ordre du jour précisant les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En cas d'empêchement, les membres des commissions peuvent se faire représenter par un de leurs collègues faisant partie de la même commission et lui donner pouvoir écrit de voter en son nom. Le pouvoir écrit est remis au vice-président que la commission aura désigné.

Chaque élu a la faculté d'assister, en qualité d'auditeur, aux travaux d'une commission à laquelle il n'appartient pas. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Il est rappelé que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision et émettent des avis à la majorité de leurs membres.

Les débats, amendements et avis émis par les commissions feront l'objet d'un compte rendu qui est communiqué à l'ensemble des élus lors du conseil municipal traitant de la question concernée.

Il est procédé à la désignation des membres des différentes commissions.

***COMMISSION FINANCES, PROSPECTIVE ET ORGANISATION  
MUNICIPALE :***

Vice-Présidente : Jean DEGOULET

Membres : Patrice BERNE  
Christian LAZARE  
Anthony PATHERON  
Catherine SALVADORE  
Thierry VERAN  
Nicole ABEILLE  
Nathalie ROUBAUD  
René MARTY  
Adrien DOVETTA

***COMMISSION TRANSITION ECOLOGIQUE, URBANISME ET TRAVAUX***

Vice-Présidente : Anthony PATHERON

Membres : Kamel DAAS  
Christian LAZARE  
Philippe MARTIN  
Anne-Sophie LISSORGUES  
Adrien DOVETTA  
Alison RICHARD  
Nicole ABEILLE  
Jean DEGOULET  
Saskia VAN DER MADE  
Thierry VERAN  
Nathalie ROUBAUD  
Patrice BERNE  
SEBON Christophe conseiller supplémentaire

***COMMISSION VIE ECONOMIQUE :***

Vice-Présidente : Catherine SALVADORE

Membres : Nathalie ROUBAUD  
Marie-Hélène LE MEROUR GARCIN  
Anthony PATHERON  
Virginie MAZZOTTA  
René MARTY  
Jean DEGOULET  
Sophie MARTIN  
Thierry VERAN  
Christian LAZARE

***COMMISSION VIE CITOYENNE, CULTURELLE ET ASSOCIATIVE***

Vice-Président : René MARTY

Membres :

Marie-Hélène LEMEROUR GARCIN

Patrice BERNE

Sophie MARTIN

Anne-Sophie LISSORGUES

Adrien DOVETTA

Thierry VERAN

Saskia VAN DER MADE

Virginie MAZZOTTA

Nicole ABEILLE

Nathalie ROUBAUD

Elodie DOURLOT, Conseillère Municipale supplémentaire

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-033**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Désignation des délégués au SYMIELECVAR

La séance est ouverte :

Le Maire expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 2 mars 2001 portant création du SYMIELECVAR ;

VU l'article 5 des statuts du SYMIELECVAR du 4 novembre 2011 indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

**Considérant** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune auprès du SYMIELECVAR ;

**Considérant** que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection des délégués, en conformité avec l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Candidats :

Monsieur Christian LAZARE

Monsieur Philippe MARTIN

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs ou nuls) : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Monsieur Christian LAZARE : 19 voix

Monsieur Philippe MARTIN : 19 voix

Monsieur Christian LAZARE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire ;

Monsieur Philippe MARTIN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



A handwritten signature in black ink, written over the official stamp.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-034**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**  
**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Modalités dépôt commission d'appel d'offres

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il convient d'élire une commission d'appel d'offres à caractère permanent conformément à l'article L 1411-5 du CGCT. Celle-ci sera compétente pour l'ensemble des procédures de passation des marchés pour lesquelles l'intervention d'une commission d'appel d'offres est requise.

Conformément au CGCT, cette commission est composée des membres suivants :

- Le Maire ou son représentant,
- 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de 3 membres suppléants.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, étant précisé que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est proposé de fixer au préalable les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'appel d'offres de manière à organiser l'élection de cette commission lors de la prochaine séance du conseil.

Le dépôt des listes relatives aux membres titulaires et suppléants doit être effectué au plus tard le 15 juin 2020 à 12 h 00 à l'adresse électronique suivante : [secretariatdumaire@mairiecotignac.fr](mailto:secretariatdumaire@mairiecotignac.fr).

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats, aux postes de titulaires et de suppléants.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-035**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : **Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS**

La séance est ouverte :

*Vu* l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : de fixer à 11 le nombre d'administrateurs du CCAS répartis comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration

5 membres élus du conseil municipal

5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Article 2.** : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-036**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS**

La séance est ouverte :

**Vu** les articles R 123-8, R. 123-10 et R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la délibération du 5 juin 2020 fixant à 5 le nombre d'administrateurs du C.C.A.S. ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil du CCAS.

Liste des candidats : Madame GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène  
Monsieur PATHERON Anthony  
Madame ABEILLE Nicole  
Madame SALVADORE Catherine  
Madame MAZZOTTA Virginie

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

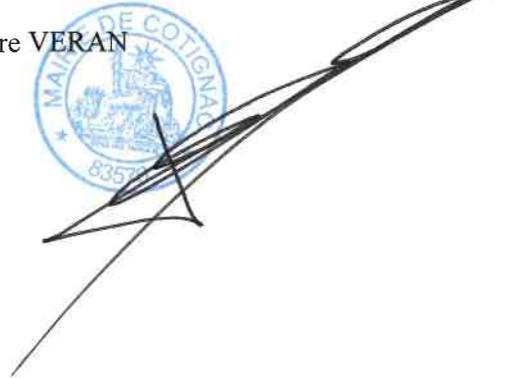
Sont donc élus au Conseil d'Administration du CCAS

Madame GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène  
Monsieur PATHERON Anthony  
Madame ABEILLE Nicole  
Madame SALVADORE Catherine  
Madame MAZZOTTA Virginie

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE COTIGNAC" and the number "83570". The signature is a cursive, somewhat abstract scribble.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-037**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

N  
E  
ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_037-DE

Berger  
Levrault

**Présents : 19**

**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Désignation délégués Maison de Retraite Xavier Marin**

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à élire trois représentants devant siéger au conseil d'administration de la Maison de Retraite Xavier Marin de Cotignac.

Il précise que le conseil d'administration des établissements communaux est présidé par le Maire. Toutefois, sur proposition du maire, la présidence peut être assurée par un représentant élu au sein du conseil municipal.

Il convient donc de procéder à cette élection.

Sont élus :

***Madame Nicole ABEILLE, représentant le Maire de Cotignac ;  
Madame Marie-Hélène GARCIN LE MEROUR  
Monsieur Adrien DOVETTA***

En qualité de délégués auprès du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Xavier Marin de Cotignac.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-038**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Délégués Comité Syndicat des Transports du CES de Barjols

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'élire deux délégués titulaires devant siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports du Collège de Barjols

**Candidats :**

Monsieur Patrice BERNE, candidat titulaire  
Madame Anne-Sophie LISSORGUES candidate titulaire  
Monsieur Adrien DOVETTA, candidat suppléant  
Madame Alison RICHARD, candidate suppléante

Après avoir procédé aux opérations de vote sont proclamés élus à l'unanimité :

Monsieur Patrice BERNE, candidat titulaire  
Madame Anne-Sophie LISSORGUES candidate titulaire  
Monsieur Adrien DOVETTA, candidat suppléant  
Madame Alison RICHARD, candidate suppléante

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-039**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : délégués SICTIAM SYNDICAT MIXTE D'INGENIERIE POUR LES COLLECTIVITES ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MEDITERRANEE**

La séance est ouverte :

**Vu** la délibération en date du 10 décembre 2019 approuvant l'adhésion Mono- projet « DPO-RGPD » de la commune de COTIGNAC ;

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant appelés à siéger au Comité Syndical SICTIAM,

Le conseil Municipal, désigne :

Madame SALVADORE Catherine en qualité de déléguée titulaire.

Monsieur DEGOULET Jean en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-040**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Délégués VAR HABITAT

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger en Commission d'Attribution des logements de Var-Habitat.

Le Conseil Municipal, DESIGNE :

Madame GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène en qualité de titulaire pour siéger en commission d'attribution des Logements de Var Habitat ;

Madame ABEILLE Nicole est désignée en qualité de suppléante.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-041**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_041-DE

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Désignation des représentants de la Commune au sein de l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des Politiques Energétiques du Var.

La séance est ouverte :

Entendu que la Commune adhère à l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des Politiques Energétiques du Var ;

Et

Suite à une nouvelle organisation de l'équipe municipale, conformément à l'article 6 des statuts de cette Association, et en application de la circulaire de la Direction Générale des Collectivités Locales du 21 février 2008 définissant le mode de représentation des collectivités à des organismes extérieurs, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la Commune ;

Et

Après avoir pris connaissance du courrier adressé par l'Association des Communes Forestières du Var - Agences des Politiques Energétiques du Var ;

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire :

- **DESIGNE** en tant que délégués de la commune à l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des Politiques Energétiques du Var :

Délégué titulaire Monsieur DEGOULET Jean, sur la thématique forêt et énergie

Délégué suppléant Monsieur MARTIN Philippe, sur la thématique forêt et énergie

- **SOMET** la présente délibération au contrôle de légalité

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-042**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet** : Désignation correspondant Défense

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de désigner au sein du conseil municipal un correspondant Défense.

Il précise que la fonction de correspondant Défense a été créée en 2001 et que sa mission s'articule autour de 3 grands axes :

- Le parcours citoyen ;
- L'information sur la Défense ;
- La solidarité et la mémoire.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire désigne :

Monsieur MARTY René, titulaire  
Madame MARTIN Sophie, suppléante

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-043**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Commission communale des Impôts**

La séance est ouverte :

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables, 32 si la commune compte plus de 2 000 habitants, parmi lesquels seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du conseil municipal, au sein de la commission communale des impôts directs (8 commissaires et 8 suppléants si la commune compte plus de 2 000 habitants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées, à savoir :

Etre de nationalité française  
Etre âgé de plus de 18 ans  
Jouir de ses droits civils  
Etre inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune de Cotignac  
Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Monsieur le Maire propose

**1°) Contribuables domiciliés dans la commune :**

**Titulaires**

Monsieur MARTY René  
Monsieur PATHERON Anthony  
Monsieur LAZARE Christian



Madame ROUBAUD Nathalie  
Monsieur DEGOULET Jean  
Monsieur VERAN Thierry  
Madame ABEILLE Nicole  
Monsieur MARTIN Philippe  
Madame LISSORGUES Anne-Sophie  
Madame GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène  
Monsieur DAAS Kamel  
Monsieur BERNE Patrice

**Suppléants :**

Monsieur TETTI Alain  
Monsieur PONS Edmond  
Monsieur RIGAUD Alain  
Monsieur BELLON Richard  
Monsieur PANIZZA Jean-Pierre  
Monsieur BERTON Christian  
Monsieur GERARD Patrick  
Madame ESPITALIER Huguette  
Monsieur VASSAL Nicolas  
Madame ALLEGRE Sonia  
Monsieur MARTIN Patrick  
Monsieur MOLINARD Rolland

**2°) Contribuables domiciliés hors commune : (même si plus obligatoire)**

**Titulaires**

MOUTON Laurent  
HAUBRE Jean-Pierre

**Suppléants**

JACQUET Jean-Marie  
PANIZZA Alain

**3°) Contribuables propriétaires de bois et forêt**

**Titulaires**

VACCA Maryse  
MARTIN Henri

**Suppléants**

BENEVENTI André  
PRANDINI Stéphane

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-043**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Commission communale des Impôts**

La séance est ouverte :

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1650 ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit dresser une liste de contribuables, 32 si la commune compte plus de 2 000 habitants, parmi lesquels seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, les commissaires et leurs suppléants qui siégeront, pendant la durée du mandat du conseil municipal, au sein de la commission communale des impôts directs (8 commissaires et 8 suppléants si la commune compte plus de 2 000 habitants) ainsi que les conditions que doivent remplir les personnes ainsi désignées, à savoir :

Etre de nationalité française  
Etre âgé de plus de 18 ans  
Jouer de ses droits civils  
Etre inscrit à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune de Cotignac  
Etre familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission ;

Monsieur le Maire propose

**1°) Contribuables domiciliés dans la commune :**

**Titulaires**

Monsieur MARTY René  
Monsieur PATHERON Anthony  
Monsieur LAZARE Christian

Madame ROUBAUD Nathalie  
Monsieur DEGOULET Jean  
Monsieur VERAN Thierry  
Madame ABEILLE Nicole  
Monsieur MARTIN Philippe  
Madame LISSORGUES Anne-Sophie  
Madame GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène  
Monsieur DAAS Kamel  
Monsieur BERNE Patrice

**Suppléants :**

Monsieur TETTI Alain  
Monsieur PONS Edmond  
Monsieur RIGAUD Alain  
Monsieur BELLON Richard  
Monsieur PANIZZA Jean-Pierre  
Monsieur BERTON Christian  
Monsieur GERARD Patrick  
Madame ESPITALIER Huguette  
Monsieur VASSAL Nicolas  
Madame ALLEGRE Sonia  
Monsieur MARTIN Patrick  
Monsieur MOLINARD Rolland

**2°) Contribuables domiciliés hors commune : (même si plus obligatoire)**

**Titulaires**

MOUTON Laurent  
JULLIEN Yves

**Suppléants**

JACQUET Jean-Marie  
PANIZZA Alain

**3°) Contribuables propriétaires de bois et forêt**

**Titulaires**

VACCA Maryse  
MARTIN Henri

**Suppléants**

BENEVENTI André  
PRANDINI Stéphane

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-044**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Délégation au Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants**

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4° alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

Monsieur le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux, entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement aucune commande de travaux, de fournitures ou de service ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'y autorisant même si les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, Monsieur le Maire propose d'utiliser la faculté prévue au 4° de l'article L. 2122-22 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

VU le 4° de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE :**

Monsieur le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-045**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Délégation d'attributions au Maire**

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales donne au conseil municipal la possibilité de lui déléguer pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette assemblée.

Il l'invite à examiner s'il convient de faire application de ce texte.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

**Considérant** qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines des délégations prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**DECIDE :**

Monsieur le Maire est chargé par délégation du conseil municipal prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et pour la durée de son mandat :

- De passer des contrats d'assurance ;
- De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 euros ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal :

a) accepter les indemnités d'assurances relatives : aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie des véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, à la garantie perte pécuniaire due lors de la location longue durée de véhicules, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.

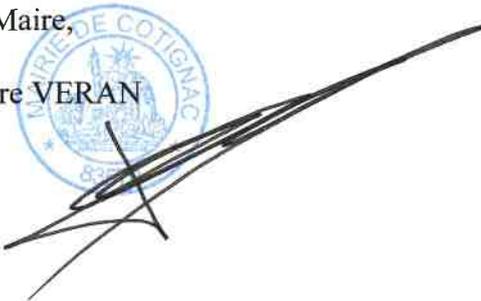
b) décider de la cession des véhicules accidentés déclarés économiquement et techniquement irréparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

c) décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du code de la route.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE COTIGNAC

**Date de la convocation : 29/05/2020**

**Date de l'affichage : 29/05/2020**

**N° 2020-046**

**En exercice : 19**

**Présents : 19**

**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Propositions de soutien à l'économie locale**

La séance est ouverte :

Madame Catherine SALVADORE expose :

La crise sanitaire actuelle impacte fortement l'économie du village.

Commerces, entreprises du secteur touristique, artisans du BTP, forains, tous les secteurs ont subi de plein fouet le confinement qui a été rendu nécessaire pour gérer cette situation sans précédent.

Le redémarrage de l'économie est un enjeu national mais aussi au niveau de Cotignac.

Pour soutenir ce redémarrage, la municipalité doit avoir un rôle d'exemplarité et donner du sens à l'acte de consommation.

Soutenir l'économie locale, c'est favoriser l'emploi de nos concitoyens, c'est aussi faire vivre le lien social dans notre village.

C'est dans ce sens que la commune de Cotignac souhaite adopter un plan global de soutien à l'économie dans cette situation de crise inédite autour de 6 mesures principales.

**1 - Par une adaptation de l'occupation du domaine public**

Afin de favoriser l'organisation des commerces dans le cadre de l'application des mesures sanitaires mais aussi d'accroître l'attractivité commerciale du village, il est proposé

d'étudier la piétonnisation du Cours Gambetta et des artères d'axe afin de créer des créneaux horaires durant la période estivale.

### **1 - Par un soutien via des exonérations exceptionnelles**

Le manque d'activités dû au confinement a amputé le chiffre d'affaires de nombreuses entreprises. Pour compenser la commune peut agir sur les droits qu'elle prélève auprès des entreprises qui occupent ses propriétés.

Ainsi il est proposé :

- d'appliquer pour l'ensemble de l'année la tarification d'hiver pour les commerçants non sédentaires.
- d'exonérer de deux mois de loyers les professions médicales présentes au pôle médical
- d'exonérer de 50% du montant normalement dû tous les droits d'occupation du domaine public des commerces sédentaires. Ainsi les commerces qui occupent le domaine public par un déballage devant leur commerce verront leur redevance d'occupation passée de 150€ à 75€ pour l'année ; les commerces bénéficiant d'un droit de terrasse ne paieront que 50% du montant dû pour l'année 2020.

Une clause de revoyure permettra en fin d'année d'ajuster cette exonération sur justification d'une perte notable de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, les titres de recettes concernant l'occupation du domaine public pour l'année ne seront émis qu'au dernier trimestre 2020, afin de laisser aux commerçants le temps de reconstituer leur trésorerie.

Le montant total de ces aides concédées s'élève à près de 50.000€.

### **C - Par une aide directe aux Cotignacéens pour soutenir leur économie**

Différentes propositions ont été faites pour mettre en place des bons d'achat qui bénéficieraient aux entreprises Cotignacéennes.

Ces propositions seront étudiées par la commission Vie économique.

En attendant d'en connaître la faisabilité, il sera proposé de réserver au budget 2020, une somme à définir.

La proposition retenue devra aider les entreprises cotignacéennes impactées par la crise du covid 19 mais aussi être un outil de promotion du commerce local auprès de la population. Elle devra être aussi un outil d'action sociale auprès de la population la plus précaire.

### **D - Par une campagne de communication pour consommer local**

Afin d'encourager les Cotignacéens et nos visiteurs à étayer l'économie locale il est proposé de lancer une campagne globale de communication auprès de la population pour promouvoir l'achat local.

Lancée en début d'été cette campagne déclinera autour du slogan "Pour Coti, j'achète ici !" différents supports de communication.

**E - Par l'orientation de la commande publique vers des achats 100% locaux quand l'offre existe et que la réglementation le permet.**

La commune de Cotignac souhaite afficher clairement sa volonté de travailler avec des artisans, commerçants et producteurs locaux pour ses achats de fournitures, services et travaux.

Pour cela il est proposé que les achats soient simplifiés pour permettre aux entreprises locales d'y avoir accès.

Consultation systématique des entreprises locales, réduction de la "paperasse" administrative doivent être systématisés.

Sont concernés tous les achats inférieurs à 40 000 € HT où une offre locale existe (achats alimentaires pour la cantine et les festivités de la mairie, travaux, fournitures de matériels etc...).

**F - Par la mise en place d'une cellule de soutien**

Il est proposé qu'une cellule d'élus soit dédiée à l'accompagnement des entreprises Cotignacéennes dans leurs démarches.

Cette cellule serait constituée de Catherine Salvadore, Nathalie Roubaud, Virginie Mazzotta, Anthony Patheron.

Il seront les référents des mesures de soutien à l'économie locale et devront rendre compte en fin d'année des mesures prises.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'ensemble des mesures présentées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE les propositions de soutien à l'économie locale ci-dessus énoncées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC

**Date de la convocation : 29/05/2020**

**Date de l'affichage : 29/05/2020**

**N° 2020-047**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

Nombre de membres : 19  
En exercice : 10  
ID : 083-218300465-20200605-2020\_LIB\_06\_047-DE

**Présents : 19**

**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents** : PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Convention de mutualisation ponctuelle des services de police avec la commune de Carcès.**

La séance est ouverte :

Les communes de COTIGNAC et CARCES ont instauré depuis 2016 un service de police municipale commun aux deux communes avec une compétence territoriale d'intervention des agents sur les deux communes pendant les saisons estivales. Il apparaît souhaitable de prolonger ce dispositif cette année jusqu'aux fêtes de fin d'année.

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux polices municipales ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Décret n° 2008-58 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

**VU** l'article L.512-13 du Code de la Sécurité Intérieure aux termes duquel l'utilisation en commun des moyens et des effectifs peut être autorisée à l'occasion d'un afflux important de population sur les communes limitrophes ou appartenant à une même agglomération, faculté qui s'exerce exclusivement en matière de police municipale ;

**VU** l'arrêté de Monsieur le Préfet du Var en date du 3 mars 2020 portant mise à disposition des moyens et effectifs des polices municipales de COTIGNAC et CARCES ;

**Considérant** l'afflux de population en période estivale sur notre commune et celle de Carcès et les moyens qui sont nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre et la sécurité publique ;

**Considérant** qu'il est apparu opportun de mettre en commun des agents de la police municipale et leurs équipements permettant ainsi d'optimiser les ressources et d'en partager les coûts ;

**Considérant** la nécessité d'organiser les modalités selon lesquelles les agents de police municipale et leurs équipements seront mis à disposition des deux communes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le principe d'une mise à disposition du personnel communal de police municipale des communes de Cotignac et Carcès pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021 soit pour une année ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et tous actes requis pour son application.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-048**

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.

Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Bail précaire / EURL VERRECCHIA**

La séance est ouverte :

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-21 ;

**Vu** le projet de bail précaire de location ;

**Vu** la promesse de location souscrite par Monsieur Frédéric VERRECCHIA pour la propriété communale cadastrée Section F 1688 – lieu-dit Lou à Loup d'une superficie de 1 950 m2 sur laquelle est édifié une habitation en très mauvais état (cf constat d'huissier du 12 mai 2020) ;

Considérant que l'immeuble, faisant partie du domaine privé communal, est vacant et que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services ; qu'il y a lieu de le louer ;

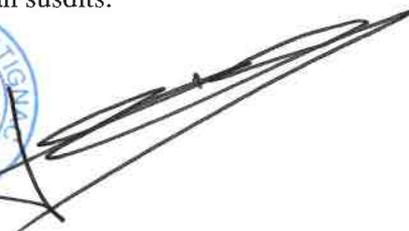
APPROUVE le bail précaire ci-annexé ;

AUTORISE le maire à poursuivre la réalisation de cette location aux conditions de prix et autres énoncées par acte passé de gré à gré avec Monsieur Frédéric VERRECCHIA.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-050**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

Nombre de membres : 19

En e ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_050-DE

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet :** Transfert de compétence optionnelle de la commune de Saint-Tropez au profit du Symielectvar

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose,

**Vu** la délibération du 11/04/2019 de la commune de ST TROPEZ actant le transfert de la compétence optionnelle n°4 « Dissimulation des réseaux de communications électroniques communs au réseau de distribution publique d'énergie » au profit du SYMIELECVAR ;

**Vu** la délibération du SYMIELECVAR du 28/02/2020 actant ce transfert de compétence ;

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°4 de la commune de ST TROPEZ au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois en an ci-dessus,

Le Maire  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-051**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_051-DE

Nombre de membres : 19

En présence : 19

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de compétence optionnelle de la commune de PIERREFEU DU VAR au profit du SYMIELECVAR.**

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose,

*Vu* la délibération du 05/12/2019 de la commune de PIERREFEU DU VAR actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR ;

*Vu* la délibération du SYMIELECVAR du 28/02/2020 actant ce transfert de compétence ;

*Considérant* que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de PIERREFEU DU VAR au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

The image shows a blue circular official stamp of the Mayor of Cotignac. The stamp contains the text 'Maire de COTIGNAC' and '2020'. Overlaid on the stamp is a black ink signature that reads 'Jean-Pierre VERAN'.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-052**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

Nombre de membres : 19

En e ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_052-AU

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de compétence optionnelle de la commune de MONTFERRAT au profit du SYMIELECVAR**

La séance est ouverte :

Le Maire expose,

**Vu** la délibération du 17/10/2019 de la commune de MONTFERRAT actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR ;

**Vu** la délibération du SYMIELECVAR du 06/12/2019 actant ce transfert de compétence ;

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de MONTFERRAT au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Cotignac, with the text 'COTIGNAC' and 'MAYOR' visible. Overlaid on the stamp is a black ink signature of Jean-Pierre VERAN.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-053**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

Nombre de membres : 19

En e

Présents : 19

Votants : 19

ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_053-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de compétence optionnelle de la commune de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR**

La séance est ouverte :

Monsieur le Maire expose,

**Vu** la délibération du 05/11/2019 de la commune de BARGEMON actant le transfert de la compétence optionnelle n°8 « Maintenance du réseau d'éclairage public » au profit du SYMIELECVAR ;

**Vu** la délibération du SYMIELECVAR du 28/02/2020 actant ce transfert de compétence ;

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°8 de la commune de BARGEMON au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-054**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_054-DE

Nombre de membres : 19

En e

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de compétence optionnelle de la commune de BESSE SUR ISSOLE au profit du SYMIELECVAR.**

La séance est ouverte :

Le Maire expose,

*Vu* la délibération du 10/04/2019 de la commune des BESSE SUR ISSOLE actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR ;

*Vu* la délibération du SYMIELECVAR du 28/02/2020 actant ce transfert de compétence ;

*Considérant* que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune de BESSE SUR ISSOLE au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Maire,  
Jean-Pierre VERAN



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-055**

Envoyé en préfecture le 11/06/2020

Reçu en préfecture le 11/06/2020

Affiché le 10/06/2020

ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_055-DE

Nombre de membres : 19

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Transfert de compétence optionnelle de la commune des SALLES SUR VERDON au profit du SYMIELECVAR.**

La séance est ouverte :

Le Maire expose,

**Vu** la délibération du 18/10/2019 de la commune des SALLES SUR VERDON actant le transfert de la compétence optionnelle n°7 « Réseau de prises de charge pour véhicules électriques » au profit du SYMIELECVAR ;

**Vu** la délibération du SYMIELECVAR du 06/12/2019 actant ce transfert de compétence ;

**Considérant** que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ce transfert de compétence ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le transfert de la compétence optionnelle n°7 de la commune des SALLES SUR VERDON au profit du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

The image shows a blue circular official stamp of the Commune de Cotignac, with the text 'COTIGNAC' and 'MAIRIE' visible. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jean-Pierre VERAN'.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR  
COMMUNE DE COTIGNAC  
**Date de la convocation : 29/05/2020**  
**Date de l'affichage : 29/05/2020**  
**N° 2020-056**

Envoyé en préfecture le 10/06/2020

Reçu en préfecture le 10/06/2020

Affiché le 10/06/2020

**Nombre de membres : 19**  
**En exercice : 19**  
ID : 083-218300465-20200605-2020\_INS\_06\_056-DE



**Présents : 19**  
**Votants : 19**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE COTIGNAC**

**SEANCE DU 5 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Fêtes du Bâtiment Communal du Grainage, sous la présidence de Monsieur VERAN Jean-Pierre, Maire.

**Présents :** PATHERON Anthony, SALVADORE Catherine, DEGOULET Jean, ROUBAUD Nathalie, MARTY René, ABEILLE Nicole, LAZARE Christian, GARCIN LE MEROUR Marie-Hélène, VAN DER MADE Saskia, BERNE Patrice, VERAN Thierry, MARTIN Sophie, LISSORGUES Anne-Sophie, DAAS Kamel, MARTIN Philippe, MAZZOTTA Virginie, RICHARD Alison, DOVETTA Adrien.  
Monsieur MARTY René été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Modification des statuts SYMIELECVAR**

La séance est ouverte :

*Vu* la délibération du SYMIELECVAR du 06/12/2019 actant les modifications des statuts du Syndicat ;

*Considérant* que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n°2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces modifications ;

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal ;

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les nouveaux statuts du SYMIELECVAR ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

Le Maire,

Jean-Pierre VERAN

